

## CHARTRE DE L'EVALUATION INDICATIVE DES ENSEIGNEMENTS

### 1 Objectifs

L'évaluation indicative systématique des enseignements par les apprenant.es est un outil sur lequel s'appuie les composantes dans le cadre de la politique de gestion de la qualité de l'enseignement et d'amélioration continue. Il a pour vocation de détecter des situations d'enseignement extrêmes (potentiellement très appréciées d'une part, et potentiellement problématiques d'autre part). Il ne s'agit en aucun cas d'un outil servant à diagnostiquer pourquoi une situation pédagogique est bien ou mal ressentie par les apprenant.es, ce qui est proposé par ailleurs par Perform dans le cadre de ses actions d'accompagnement des enseignants.

La démarche générale d'évaluation des enseignements par les apprenant.es est une obligation légale (texte du 23 Avril 2002) dans laquelle Grenoble INP s'est particulièrement engagé depuis 2007 dans l'optique de valorisation des tâches d'enseignement et d'implication des apprenant.es.

### 2 Conditions de l'évaluation et d'utilisation des résultats

Cette évaluation s'appuie sur une enquête individuelle réalisée auprès des apprenant.es une fois par semestre.

Le dispositif d'évaluation indicative des enseignements fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et respecte le cadre législatif.

L'anonymat des apprenant.es est respecté lors de la collecte et de l'exploitation des résultats de l'enquête. Toutefois la levée de l'anonymat relève de la responsabilité de la section disciplinaire en cas de propos insultants ou diffamatoires.

### 3 Diffusion des résultats

La structure qui héberge les résultats de l'enquête à Grenoble INP a un devoir de réserve par rapport à la diffusion de ces résultats et s'engage à détruire les données 3 mois après la clôture de l'enquête.

L'exploitation des résultats doit permettre aux responsables pédagogiques et enseignants **concernés**, d'identifier clairement les situations extrêmes, dans le but d'améliorer ou de valoriser celles-ci. Pour autant, le niveau de diffusion ne doit pas stigmatiser les enseignements identifiés comme potentiellement problématiques par l'évaluation indicative aux yeux des communautés apprenantes et enseignantes.

Pour chaque enseignement évalué, les verbatims (synthèses des expressions libres des apprenant.es) ne doivent être diffusés qu'aux enseignant.es directement concerné.es et à défaut par l'intermédiaire du responsable de l'enseignement dès réception des résultats. Il en va de la responsabilité de chacun.e de ne pas utiliser ces informations dans un autre cadre que celui défini ci-dessus.

### 4 Suites à donner aux évaluations indicatives

Pour que l'évaluation indicative soit efficace, il convient :

- de faire une synthèse semestrielle par module d'enseignement/filière/année mettant en évidence les actions prioritaires à engager et les évolutions obtenues par rapport aux années précédentes ;
- de communiquer aux apprenant.es cette synthèse de manière à les intéresser au processus global d'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- d'inciter les responsables des enseignements potentiellement problématiques (ou en tous cas identifiés comme tels par l'évaluation indicative) à engager une démarche d'analyse approfondie de leur enseignement (en faisant par exemple appel aux conseillers pédagogiques de l'équipe PerForm) ;
- de mettre en place au niveau de la composante une politique visant à valoriser l'enseignement.